

## FICHE « DÉGÂTS DE GIBIER » EN FORÊT (PLANTATION ou RÉGÉNÉRATION NATURELLE)



Modèle établi par le  
CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ  
FORESTIÈRE RHÔNE-ALPES  
Parc de Crêcy - 18, avenue du Général de Gaulle  
69771 Saint-André-en-Rhône-d'Or Cedex

Code réservé à l'organisme émetteur du document

### PROPRIÉTAIRE

Nom, Prénoms \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

### NOM DU DÉTENTEUR DU DROIT DE CHASSE

### LOCALISATION DES DÉGÂTS

1 - Commune de situation des bois sinistrés (1 fiche par commune) \_\_\_\_\_  
2 - Nom de la forêt ou du lieu-dit \_\_\_\_\_

### NATURE DES DÉGÂTS PRINCIPAUX (Cocher les cases correspondantes ; si «Autres», préciser)

1 - Type  
 Frotts     Abroutissement     Dérachement     Autres \_\_\_\_\_  
 Cerv     Chevreuil     Sanglier     Lapin     Autres \_\_\_\_\_

### 2 - Origine

Cerv     Chevreuil     Sanglier     Lapin     Autres \_\_\_\_\_

### 3 - Caractéristiques

Exemples	Exemple	Colonnes à remplir pour les peuplements concernés
Essences concernées	Sapin / Mélèze	
Section(s) cadastrale(s) et numéro(s) parcelle(s)	AD 1	
Surface	1,35 ha	
Mode d'installation du peuplement : Plantation ou régénération naturelle	Mélèze / Plantation	
Nombre de plants installés à l'origine par ha (si plantation)	1	300 plants/ha
Âge du peuplement au moment de l'observation	5-10 ans	3 ans
Présence des plants présents avant dégâts (oui, non, type)	Non	Non
Hauteur des plants au moment de l'observation (>30 cm; 30 cm à 1m; >1 m)	> 30 cm	> 1 m
Surface atteinte (ha)	0,3 ha	0,4 ha
Nombre total de plants atteints (jeune ou adulte)	60 plants	40 plants
Évaluation du coût de reconstitution sur la surface atteinte, avec protection	200 euros	400 euros

### COMMENTAIRES

Fiche remplie par  
 Le propriétaire  
 Autre \_\_\_\_\_

En «commence», préciser éventuellement les espèces, quelques éléments caractéristiques tels que :  
 - les précisions sur le peuplement concerné (composition, traitement, localisation, ...), les dégâts causés, leur répétition, la nature des productions (il en subsiste au moment des dégâts, ...  
 - les indications concernant l'évaluation du coût de reconstitution : espèces (nature / catégorie et nombre), matériel (quantité et marque commerciale), matériel de protection (matériau des plants (type et nombre), installation (mode et coût) ...

Les informations collectées par cette fiche servent de document de travail à la réunion annuelle sur les dégâts de gibier en forêt, qui prépare la convention plan de chasse, et doivent donc être envoyées à votre service avant le 15 mars.

Date de l'observation \_\_\_\_\_  
 Signature \_\_\_\_\_